



**Construire!** est une tribune libre ouverte aux architectes, urbanistes, acteurs du logement et de la ville. L'architecture, comme l'urbanisme, n'est pas en dehors du champ politique. La dégradation des conditions de logement ou de transport est la conséquence de choix politiques qui peuvent être contestables. Le cadre professionnel ne permet ni la critique, ni la contestation de ces choix. Ouvrir une tribune au débat, c'est offrir un cadre indépendant à la libre discussion visant à défendre des valeurs essentielles comme l'intérêt public de l'architecture et de l'urbanisme. C'est aussi défendre une profession menacée par la disparition de la commande publique au nom de la privatisation de l'économie du logement, de la ville, et plus généralement de la maîtrise d'ouvrage.

## ÉCRIRE

Pour toute correspondance

écrire à **Construire!** :

**Jean-Paul Gautron**  
**(Bulletin Construire!)**  
**4, square Desnouettes,**  
**75015 Paris ou à :**  
 « construire.archi@gmail.com »

# Jusqu'où la société pourra-t-elle supporter ce fardeau ?

**A**U RISQUE DE SURPRENDRE, qu'on permette à l'éditorialiste de « **Construire!** » de rapprocher deux faits apparemment aux antipodes l'un de l'autre: la présentation à la presse, le 1<sup>er</sup> juin, du « Pentagone à la française » et l'engagement pris par les autorités de tutelle de la profession d'architecte de ne pas remettre en cause le seuil des 170 m<sup>2</sup> inscrit dans la loi de 77 (dont il est largement question dans ce numéro).

Que peut-il y avoir de commun entre un projet pharaonique de 467,000 m<sup>2</sup> et un projet de moins de 170 m<sup>2</sup>? Rien, à l'exception de la liquidation par les deux bouts d'une même profession, la profession d'architecte. Que Nicolas Michelin, qui vient de gagner le concours de l'année, ne se formalise pas d'être ainsi comparé à l'obscur confrère – néanmoins porteur comme lui du titre d'architecte DPLG – qui travaille à des années lumière de son agence (ANMA). Mais c'est un fait, y compris dans le projet pharaonique auquel il est associé sous l'autorité de Bouygues, sa place d'architecte est réduite à peu de choses.

Frédéric Edelmann, le critique architectural du *Monde* a beau le dire poliment, il ne peut s'empêcher de le souligner lorsqu'il écrit: « *L'architecture n'entraîne que pour une faible part (16 %) dans la complexe procédure de jugement élaborée par les services du ministère qui plaçait en tête le coût global de l'offre (35 %) et la qualité fonctionnelle et technique (20 %), six autres critères allant de la « robustesse du montage financier » à la « qualité des services », se partageant les 29 % restant (...)* Faut-il en conclure que l'architecture, rarement privilégiée dans ces montages PPP, puisque le coût devient le premier enjeu, est passée au second plan? ». Et il ajoute: « *C'est pourtant par l'architecture – qui par nature inclut les qualités fonctionnelles et techniques – que sera, in fine, apprécié ou non le futur « Pentagone à la française. »* Mais voilà, l'architecture n'inclut plus « par nature » les qualités fonctionnelles et techniques... Qu'on se le dise!

Et pourquoi? La composition du groupement qui joue le rôle de maître d'ouvrage répond d'elle-même à la question. Thales, Sodexo, Dalkia, Exprimm, Axa real Estate et CDC, emmenés par Bouygues sauront imposer, sans qu'aucune autre autorité (par exemple un maître d'œuvre) ne puisse tenter de s'opposer à eux, le retour sur investissement qu'ils comptent bien tirer de ce contrat de 3,5 milliards d'euros.

Et si les choses n'étaient pas assez claires, la commission européenne met les points sur les i. Elle vient d'envoyer aux 27 États européens une « recommandation » sur leurs programmes de redressement des finances publiques. Dans la recommandation faite à la France, on lit: « *La mise en œuvre de l'assainissement budgétaire reste un défi majeur. Pour rétablir une position budgétaire viable, il est indispensable d'éviter le dérapage des dépenses en étayant le renforcement de l'effort budgétaire par des mesures clairement définies, notamment parce que l'objectif 2013 ne laisse aucune marge de sécurité par rapport au seuil de 3 % du PIB.* »

Surprise, la recommandation s'abstient d'épingler les 130 millions que le ministère de la Défense s'engage à payer chaque année à Bouygues pendant trente ans. En revanche la recommandation s'applique à liquider, jusque dans le détail, toute dépense qui lui paraît superflue. Elle poursuit: « *Dans le secteur des services, des barrières à la concurrence subsistent pour plusieurs professions réglementées. Un réexamen des conditions d'accès à ces professions ou la suppression progressive de certains quotas (numerus clausus) et des droits exclusifs détenus par ces professions permettrait de remédier à cette situation.* » Architectes, pharmaciens et même médecins... gare à vous.

Rien ne doit faire obstacle au retour sur investissement des capitaux placés. Tous les « intermédiaires » jugés inutiles au fonctionnement de la machine à drainer, vers les banques et les fonds financiers, les milliards dont ils ont besoin doivent disparaître.

Qu'il s'agisse des exigences de Bouygues, ou qu'il s'agisse des exigences des banques -qui pour placer des prêts à des centaines de candidats à l'accession à la propriété- exigent qu'on ne remette pas d'architectes dans le circuit. C'est le même processus qui s'applique à détruire la profession aux deux bouts. Et ce, quel qu'en soit le prix à payer pour la société.

Jusqu'où la société pourra-t-elle supporter ce fardeau ?

**J.-P. Gautron**

